

COMPRENDRE

FÉDÉRER

AGIR

ACCOMPAGNER

DOCUMENTER

2012 | RAPPORT D'ACTIVITÉ

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENT DE LA GARONNE



smeag
POUR L'ÉQUILIBRE GARONNE



2012 a été une année de transition à divers titres.

Elle est marquée par l'ouverture du chantier de révision des statuts du Sméag afin de les actualiser au regard des missions exercées et attendues, et de permettre l'adhésion de nouveaux membres en particulier les EPCI. Elle correspond également à la définition de la redevance pour service rendu lié au soutien d'étiage, redevance qui créera un lien nouveau entre les usagers et le Syndicat Mixte.

Enfin, nous avons pu constater en 2012 le fruit de l'accompagnement du Sméag auprès des territoires, illustré par le volontarisme de certaines collectivités qui ont intégré la Garonne dans leurs projets.

En portant un regard objectif sur l'année 2012, j'insisterai sur le mot «collectif», qui a été plus que jamais à l'ordre du jour. La mutualisation des réflexions, le dialogue, les rencontres entre les collectivités membres ont fait partie intégrante de notre projet pour permettre au Sméag de se construire dans le futur.

Ce rapport d'activité vise à faire connaître les efforts mutualisés des six collectivités membres du Sméag au profit d'une gestion partagée et solidaire de l'eau dans le bassin de la Garonne.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Le Président
Jacques BILIRITH

- I. LES MISSIONS MENÉES EN 2012**
 - I.1. GÉRER LA RESSOURCE EN EAU (GESTION DE L'EAU)**
 - I.1.1. La révision du PGE Garonne Ariège
 - I.1.2. La campagne 2012 de soutien d'étiage
 - I.1.3. La récupération des coûts du dispositif de soutien d'étiage
 - I.2. GARANTIR LA QUALITÉ DES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ (MILIEUX NATURELS)**
 - I.2.1. Natura 2000
 - I.2.2. Berges et zones humides
 - I.3. PRÉSERVER LES FONCTIONS D'UNE GARONNE VIVANTE (QUALITÉ DE L'EAU)**
 - I.3.1. Animation du programme poissons migrateur Garonne
 - I.3.2. Le suivi des alosons en Garonne et Dordogne
 - I.3.3. La mesure de la qualité de l'eau de l'estuaire
 - I.4. PARTICIPER À LA GESTION DES TERRITOIRES (TERRITOIRES ET PAYSAGES)**
 - I.4.1. Le Sage de la Garonne
 - I.4.2. Les études pilotes et animation territoriale Paysages de Garonne
 - I.4.3. Le territoire de la Garonne hydroélectrique
 - I.5. FAVORISER LES ÉCHANGES ET LE PARTAGE D'EXPÉRIENCE**
 - I.5.1. Projet SUD'EAU 2
 - I.5.2. Projet « Territoires Fluviaux Européens » (TFE) sur la Garonne débordante
 - I.6. VIVRE AVEC LES CRUES DE LA GARONNE (CRUES, INONDATIONS)**
 - I.6.1. Le PAPI de la Garonne girondine
 - I.7. PARTAGER LES CONNAISSANCES, ÉCHANGER AUTOUR DE LA GARONNE**
 - I.7.1. L'élaboration d'un nouveau plan de communication
- II. LE SMÉAG, POUR L'ÉQUILIBRE GARONNE**
 - II.1. LE FONCTIONNEMENT**
 - II.2. LE BUDGET 2012**
- III. LES ACTEURS AUX CÔTÉS DU SMÉAG**
 - III.1. UN CADRE DE RÉFÉRENCE**
 - III.2. LE RESEAU GARONNE**



I. LES MISSIONS MENÉES EN 2012




Garonne est caractérisée par un écart important entre ses plus forts débits (la crue) et ses plus bas débits (l'étiage). A Saint-Béat (en zone pré-pyrénéenne en Haute-Garonne) par exemple, juste après la frontière espagnole, la crue décennale est de 140 m³/s, alors que le débit d'étiage y est de seulement 6 m³/s. A Tonneins (47), il est de 5 800 m³/s et 84 m³/s en étiage.

C'est en période d'étiage qu'apparaissent les tensions les plus fortes autour de la ressource en eau : partage entre activités économiques (agriculture, industrie, etc.), transferts interbassins, alimentation en eau potable, maintien des conditions satisfaisantes de fonctionnement du milieu aquatique, activités de loisirs.

Face au risque naturel de sécheresse et des conséquences du changement climatique, la gestion d'étiage s'avère de plus en plus cruciale. Elle s'inscrit au travers de la recherche permanente d'un équilibre entre une politique de prévention (domaine privilégié d'intervention du Sméag) et une politique de gestion de crise relevant de l'État (avec les arrêtés préfectoraux de restrictions des prélèvements et des usages).

Inscrite au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne, la mission du Sméag sur la gestion d'étiage s'exprime à la fois au sein d'une Commission de concertation et de suivi ainsi qu'aux Comités de gestion. Ces comités associent tous les intervenants à l'échelle du territoire. La gestion quantitative en période d'étiage relève également d'un des enjeux majeurs des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) concernés par la Garonne, dont celui de la Vallée de la Garonne qui est en cours d'élaboration.

I.1. GÉRER LA RESSOURCE EN EAU (GESTION DE L'EAU)



LE SMÉAG A LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION D'ÉTIAGE DE LA GARONNE. IL MÈNE, AVEC L'ÉTAT, PLUSIEURS ACTIONS AFIN DE PERMETTRE DE FAÇON ÉQUILBRÉE LES DIFFÉRENTS USAGES AUTOUR DE LA RESSOURCE EN EAU.

I.1.1.

La révision du PGE Garonne Ariège

OBJECTIFS

En 2013, le Plan de gestion d'étiage (PGE) Garonne-Ariège est entré en 10^e année de mise en œuvre. Sa révision, demandée en mai 2009 par le préfet coordonnateur, est animée par le Sméag et a débuté en février 2011. L'objectif était de finaliser la révision du PGE pour le 1^{er} trimestre 2014.

RÉALISATIONS 2012 ET AVANCÉES

Le 1^{er} semestre 2012 a vu l'achèvement des phases de l'état des lieux révisé du PGE et de son diagnostic (phases 1 et 2), dans le cadre de travaux de groupes d'acteurs et des sous-commissions géographiques. Un site internet dédié à la révision a été mis en place à cette occasion facilitant le travail collaboratif entre les différentes parties prenantes.

La Commission plénière a validé le 13 mars 2012 le projet d'état des lieux, finalisé en août et amendé. En parallèle, la construction et le calage des modèles hydrologique et économique sont intervenus, ce qui permettra une analyse comparative des différents scénarios et le bilan économique et social du PGE.

En septembre 2012, l'élaboration des nouveaux scénarios du PGE et du plan d'actions (phases 3 et 4) ont débuté au sein de trois groupes thématiques. Les trois premières réunions de travail ont rassemblé au total 52 participants représentant 34 structures : 12 collectivités, 12 usagers-associations, 10 services de l'État et établissements publics.

Depuis, ces travaux sont suspendus dans l'attente des conclusions de deux études demandées par le comité de bassin en mai 2008 et conduites par l'Agence de l'eau. Les conclusions de ces études sont nécessaires pour l'élaboration des nouveaux scénarios.

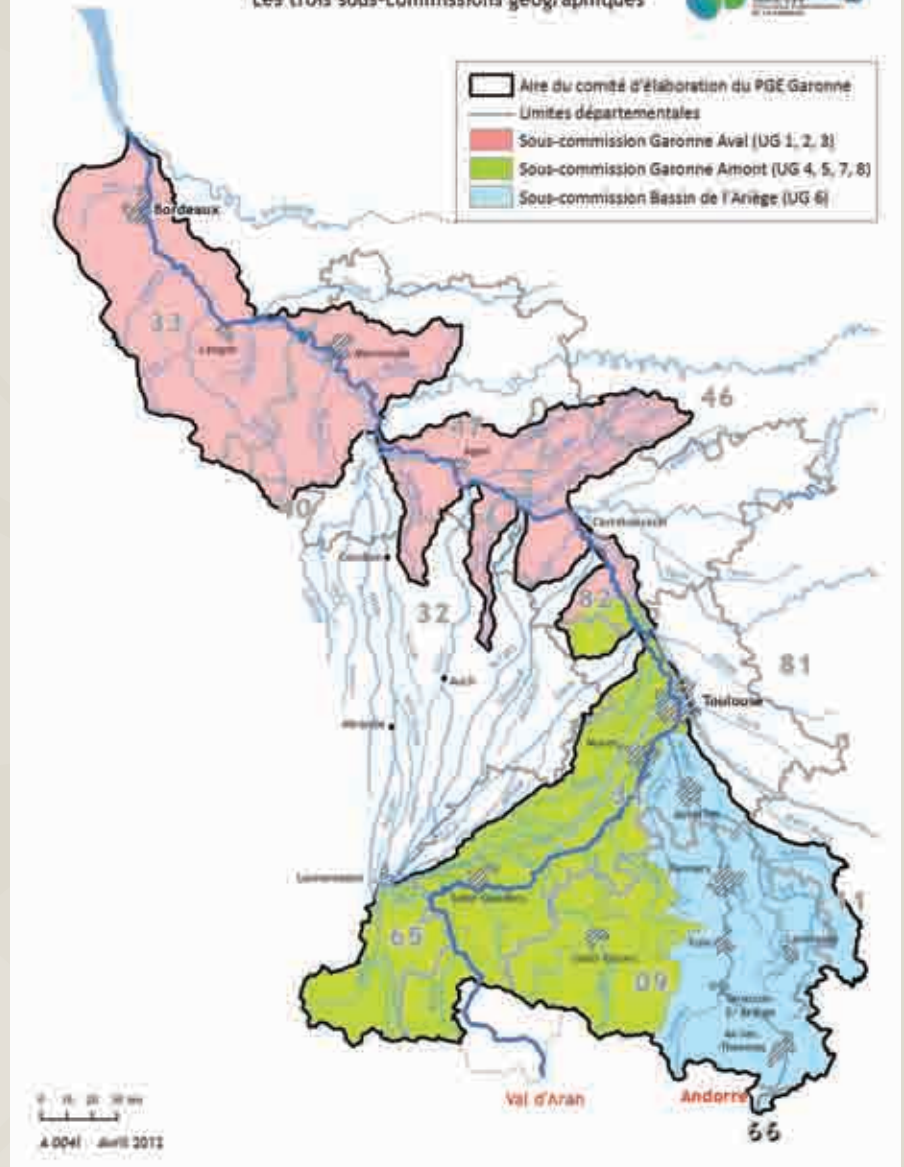
Deux études demandées :



L'étude de faisabilité de la création de retenues sur le bassin de la Garonne



L'étude prospective « Garonne 2050 »



ZOOM



DEUX PREMIERS RÉSULTATS DE LA MODÉLISATION :



L'EFFET DU SOUTIEN D'ÉTIAGE SUR LE RESPECT DES SEUILS DE DÉBIT : le tableau ci-après rappelle l'effet du soutien d'étiage en termes de limitation de la fréquence des défaillances par rapport aux seuils réglementaires de débits en quatre points nodaux du Sdage.

Probabilité de défaillance exprimée en pourcentage (chronique 1970-2010 sur 41 ans)		DOE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE
		Probabilité de se situer en dessous des seuils		
Exemple de Portet-sur-Garonne	Sans soutien d'étiage	71 %	46 %	24 %
	Avec soutien d'étiage	27 %	17 %	10 %

À titre d'exemple, la probabilité de se situer sous le DOE à Portet passe de 71 % (sans soutien d'étiage) à 27 % (avec soutien d'étiage).



L'EFFET-DU SOUTIEN D'ÉTIAGE SUR LES DÉSÉQUILIBRES À COMPENSER:

Le tableau ci-après présente les nouvelles valeurs de déséquilibres quinquennaux et décennaux, AVEC et SANS SOUTIEN D'ÉTIAGE.

Probabilité de défaillance exprimée en pourcentage (chronique 1970-2010 sur 41 ans) (à hydrologie constante et en supposant que les affluents respectent leurs objectifs de débit)		Déséquilibres à compenser (DOE) fréquence	
		Lamagistère	Sans soutien d'étiage
Soutien d'étiage (58 hm ³)	36,7 hm ³		62,1 hm ³
<i>Nouveaux scénarios du PGE</i>	<i>En attente phases 3 et 4</i>		

Dans l'exemple du tableau, à Lamagistère, le soutien d'étiage permet de diminuer par deux les volumes de déséquilibres en années quinquennales, décennales et sèches.



**Bernard
LEROY**

LES PARTENAIRES :

La r vision du PGE s'effectue dans la cadre de la commission de concertation et de suivi, aid e dans ses travaux par trois sous-commissions g ographiques, plusieurs groupes d'acteurs et trois groupes th matiques. Ces partenaires regroupent les administrations et  tablissements publics de l' tat, les collectivit s territoriales, les usagers et associations du p rim tre concern .

Elle concerne un territoire touchant   trois r gions fran aises, onze d partements, 1 445 communes et une population de 2,42 millions d'habitants.

LES FINANCEMENTS :

Les travaux de mise en  uvre et de r vision du PGE repr sente une enveloppe pluriannuelle d'environ 180 000   financ s de la fa on suivante : AEAG 50 % ; Feder r gionaux 30 % ; Sm ag 20 %.

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.smeag.fr/plan-de-gestion-detiage-garonneariege.html

SITE D DI :
<https://sites.google.com/site/etiagegaronneariege/home>

I.1.2.

La campagne 2012 de soutien d'étiage

OBJECTIFS



Depuis 1993, le Sméag assure la responsabilité du soutien d'étiage de la Garonne entre la mi-juin et la fin octobre. Il s'agit de contribuer, par les réalimentations de soutien d'étiage, au respect des valeurs seuils de débit instaurées en Garonne par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage Adour-Garonne), en quatre points nodaux (Valentine, Portet, Lamagistère, Tonneins) et pour quatre seuils de débits : le débit d'objectif d'étiage (DOE), les seuils d'Alerte et d'Alerte renforcée, le débit de crise (DCR).

LA CAMPAGNE 2012

Une année parmi les plus sévères en Garonne agenaise et toulousaine. En effet, après des débits médians de printemps, l'hydrologie de la mi-juillet à la mi-octobre a été très fortement déficitaire, atteignant **les plus bas niveaux des 30 à 50 dernières années**, malgré les réalimentations de soutien d'étiage.

À Lamagistère, le soutien d'étiage a permis d'éviter la totalité des jours sous l'alerte renforcée, ce qui aurait conduit à des restrictions de 50 %. Le déficit résiduel (par rapport au DOE) reste cependant de 112,2 hm³ (déficit de rang 6 sur 44 ans). À Portet-sur-Garonne, sans le soutien d'étiage la moyenne mesurée aurait été de 30,4 m³/s du 16 au 25 août, soit une moyenne proche du débit de crise de 27 m³/s. Le soutien d'étiage a permis de supprimer la totalité des jours sous le seuil d'alerte renforcée. Le déficit résiduel (DOE) reste très élevé avec 49,3 hm³ (déficit de rang 4 sur 44 ans). En bilan, **48,35 millions de m³ d'eau** (46,0 hm³ depuis IGLS ; 0 hm³ depuis le lac d'Oô et 2,35 hm³ depuis Montbel) ont été mobilisés, 2^e rang sur 18 ans, sur les 54,3 hm³ en convention (89 % du stock alors que la moyenne sur les 18 années de soutien d'étiage effectif est de 55 %), dont 76 % en juillet-août. Les seuils d'alerte et d'alerte renforcée ont été évités durablement en année déficitaire au sens du Sdage. Avec **3 023 M€** en dépenses (hors indexation EDF 2011), il s'agit de la 5^e année consécutive la plus coûteuse.



ZOOM



RÉFÉRENT SMÉAG

Bernard
LEROY

LE RAPPEL DES OBJECTIFS DE DÉBIT VISÉS PAR LE SOUTIEN D'ÉTIAGE EN 2011:
GARONNE TOULOUSAINNE : tenir l'objectif d'étiage (48/52 m³/s à Portet-sur-Garonne) alors que sur les dernières années l'objectif était d'éviter le seuil d'alerte (80 % de l'objectif) **GARONNE AGENAISE :** éviter le franchissement des seuils d'alerte en visant un débit compris entre l'alerte (68 m³/s à Lamagistère) et l'objectif d'étiage (85 m³/s) à Lamagistère.

LES PARTENAIRES : Le Comité de gestion du soutien d'étiage, présidé par le préfet coordonnateur du sous bassin de la Garonne et le président du Sméag, fixe chaque année les objectifs stratégiques du soutien d'étiage et valide les bilans de campagne. Il associe le Sméag, les services de l'État et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les gestionnaires des ressources conventionnées et un représentant de chacune des trois grandes catégories d'utilisateurs (agriculture, industrie, eau potable).

LES FINANCEMENTS : Coût global : 3 023 M€ POUR LA CONVENTION PRINCIPALE avec EDF : AEAG 75 %, EDF 5 %. Sur les 75% de l'Agence de l'eau, 30 % proviennent de la majoration de la redevance auprès des usagers bénéficiant du soutien d'étiage (agriculteurs 13 % ; EDF (Golfech) 9 % ; AEP 6 % ; autres industriels 2 %) POUR LA CONVENTION AVEC L'INSTITUTION MONTBEL ET L'AMO : 75 % AEAG et 25 % Sméag POUR L'ANIMATION (globalisée avec le PGE) : 50 % AEAG, 30 % Feder, 20 % Sméag

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.smeag.fr

I.1.3.

La récupération des coûts du dispositif de soutien d'étiage

OBJECTIFS



Il s'agit de pérenniser le financement du dispositif de soutien d'étiage inscrit au PGE Garonne-Ariège via l'instauration au 1^{er} janvier 2014 d'une redevance pour service rendu auprès des usagers bénéficiaires. Elle nécessite la tenue d'une enquête publique sur le territoire de 284 communes et cinq départements. Ce mécanisme remplace la redevance additionnelle pour prélèvement de l'AEAG mise en place pour la période 2008-2013.

RÉALISATIONS 2012 ET AVANCÉES

L'année 2012 a permis d'établir les caractéristiques de la redevance et l'élaboration du dossier d'enquête publique. Ceci a été réalisé en concertation avec les services de l'État, l'Agence de l'eau, les collectivités membres et les usagers redevables.

Une concertation préalable a été mise en œuvre à destination des usagers redevables et du public sur sept mois (onze réunions avec les usagers, deux réunions publiques, six cahiers de la concertation en mairies).

ZOOM



LES PARTENAIRES : L'établissement du dossier d'enquête public s'effectue en concertation avec les services de l'État et de l'Agence de l'eau, les six collectivités membres du Sméag et les représentants des usagers et des associations réunies au sein de la commission des usagers du PGE Garonne-Ariège.

LA DÉFINITION DU SERVICE RENDU PAR LE SOUTIEN D'ÉTIAGE

Depuis l'été 1993, la Garonne bénéficie de réalimentations de soutien d'étiage : il s'agit de maintenir les niveaux d'eau nécessaires, entre le 15 juin et le 31 octobre, pour préserver le bon fonctionnement du milieu aquatique. Le soutien d'étiage, en période de faibles débits d'été et d'automne, sécurise alors les possibilités de prélèvements d'eau qui dépendent de la Garonne, tout en évitant que le cumul de ces prélèvements ne nuise à la qualité de fonctionnement qualitatif du fleuve et à l'expression des autres usages et activités économiques qui en dépendent.

LES FINANCEMENTS : Le programme pluriannuel 2011-2013 permettant d'aller jusqu'à l'arrêté interpréfectoral (DIG) s'élève à 187 880 € : 50 % AEAG, 30 % Feder régionaux, 20 % Sméag

LES CHIFFRES CLÉS :

- **5 millions d'euros** : plafond de la dépense annuelle du dispositif sur les cinq années à venir (2014-2018)
- **50 % (maximum de 60 %)** : prorata de financement assuré par le produit de la redevance
- **Un tarif binomial** : une part fixe, fonction du volume autorisé par l'État (**65 % du prix**) et une part variable, fonction du prélèvement du 1^{er} juin au 31 octobre déclaré par l'usager au Sméag (**35 % du prix**).
- **284 communes** concernées et cinq départements
- **70 collectivités** distributrices pour l'eau potable (eau urbaine et domestique), **103 industriels**, environ **1 200 irrigants**, et un gestionnaire de canal.

RÉFÉRENT SMÉAG

Bernard
LEROY

LE PÉRIMÈTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉCUPÉRATION DES COÛTS



POUR EN SAVOIR PLUS :
www.smeag.fr



Depuis plusieurs décennies, l'intensification des activités humaines, ou leur abandon, ont entraîné une dégradation, une fragmentation et une régression des milieux naturels. La Garonne et ses milieux naturels constituent pourtant un écosystème qui remplit des fonctions indispensables :

- Épuration de l'eau et atténuation des effets des pollutions (d'origine urbaine ou agricole) du fleuve et de ses bassins versants
- Amortissement des crues et des inondations (zones naturelles inondables, rôle d'éponge des zones humides...)
- Maintien des berges (lutte contre l'érosion, ...)
- Maintien de la biodiversité (espèces animales et végétales rares ou menacées, zone refuge, corridor écologique...)
- Maintien de la qualité paysagère (apport d'ombre et de fraîcheur, pratiques de loisirs...)

1.2. GARANTIR LA QUALITÉ DES MILIEUX NATURELS

LE SMÉAG INTERVIENT PAR L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES, L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS DE PLANIFICATION, L'ACCOMPAGNEMENT D'ACTEURS ET LA SENSIBILISATION, POUR ASSURER LE MAINTIEN DU FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES DE LA GARONNE, INDISPENSABLES À L'ÉQUILIBRE DU FLEUVE.

I.2.1.

Natura 2000

OBJECTIFS

Elaborer les documents d'objectifs sur la Garonne, la Neste et la Pique, et organiser leur mise en œuvre.

RÉALISATIONS 2012 ET AVANCÉES



EN AQUITAINE : les inventaires écologique et socioéconomique ont été validés lors de deux comités de pilotage. Les menaces et enjeux sur des espèces telles que l'Esturgeon européen, le Vison d'Europe ou encore l'Angélique des estuaires ont été identifiés. La concertation s'est poursuivie avec l'organisation des premiers groupes de travail qui ont permis d'établir les grandes lignes directrices du DOCOB. Quatre grands objectifs de développement durable que sont la conservation des espèces et habitats, l'amélioration de la qualité et quantité d'eau, le maintien de la continuité écologique et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, ont été développés lors de ces groupes.

EN MIDI-PYRÉNÉES : dans l'attente du comité de pilotage plénier qui doit approuver l'ensemble des DOCOB et désigner le Sméag comme structure organisatrice de leur mise en oeuvre, l'Etat a confié au Sméag pour la période 2011-2012 une phase de pré-animation sur la partie Garonne amont. Avec l'appui des chambres d'agriculture 31 et 65, ainsi que du CRPF, le Sméag a établi la stratégie de sensibilisation et de contractualisation sur les parcelles agricoles et forestières ciblées sur les secteurs à forts enjeux intégrant tout à la fois la conservation de la biodiversité et le bon fonctionnement de la Garonne en général. En parallèle, le Sméag a guidé la ville de Cazères-sur-Garonne dans la préparation du premier contrat Natura 2000 Garonne. Il s'agit de la création d'une roselière fluviale qui vise non seulement à améliorer l'habitat des oiseaux inscrits au réseau Natura 2000 mais également à la faune aquatique de Garonne (libellules, poissons,...), tout en épurant les eaux et en augmentant l'attrait paysager.



QUINSAC (33) FRÉNAIE—CHÉNAIS—ORNAIE

ZOOM



RÉFÉRENT SMEAG

EN AQUITAINE :

Eloïse **BLAZY**

EN MIDI-PYRÉNÉES :

Paul **SIMON**

LES PARTENAIRES :

Membres des comités de pilotages : collectivités territoriales et groupements associés, services et établissements publics de l'Etat, organisations socioprofessionnelles, associations et usagers

Pour la mise en œuvre, le Sméag s'appuie notamment sur les chambres d'agriculture et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

LES FINANCEMENTS :

EN AQUITAINE 175 800 € RÉPARTIS :

FEADER 50%, AEAG 30% et Sméag 20%

EN MIDI-PYRÉNÉES 79 753 € RÉPARTIS SUR 2011-2012 :

FEADER ET ETAT 80%, Sméag 20%

LES INFOS CLÉS

COFIL et groupes de travail font avancer la concertation autour d'une meilleure prise en compte des espèces et habitats de Garonne, protégés au niveau de l'Europe par le réseau Natura 2000.

@ CDC VALLON D'ARTOLIE. ILE DE RAYMOND



POUR EN SAVOIR PLUS :
www.smeag.fr
Natura 2000

I.2.2. Berges et zones humides

OBJECTIFS



Le Sméag intervient à différents niveaux pour favoriser le maintien du fonctionnement des écosystèmes :

- Contribution aux actions de connaissance et de planification.
- Structuration des maîtrises d'ouvrages et accompagnement des projets des maîtres d'ouvrages pour réaliser des actions de préservation, restauration et de valorisation des milieux.
- Avis « d'expert », recommandations, pour des projets ou travaux concernant le fleuve (conseils de gestion de biotopes, avis LGV...).
- Réalisation et accompagnement de chantiers pilotes.
- Actions de sensibilisation et de communication à destination des élus, les scolaires, le grand public.

RÉALISATIONS 2012 ET AVANCÉES

Sur la base de la sectorisation issue du Schéma Directeur d'Entretien du lit et des berges de la Garonne et de la hiérarchisation des zones humides en Midi-Pyrénées, le Sméag a poursuivi son action d'accompagnement des maîtres d'ouvrages autour de deux pôles de sites identifiés comme prioritaires: la Garonne amont et le territoire de Blagnac à Saint-Nicolas de la Grave.

SUR GARONNE AMONT

PRÉPARATION D'UNE DÉMARCHE TERRITORIALE QUI VISE À FÉDÉRER DANS UN CADRE COHÉRENT ET PARTAGÉ LES DYNAMIQUES LOCALES, INCLUANT LES ACTIONS EN COURS (cf. fiche Garonne hydroélectrique dans la gestion des territoires) :



PLANTATION D'UNE ROSELIÈRE À BOUSSENS (31)

- Saint-Gaudinois : Accompagnement de la Communauté de communes à la mise en œuvre des premières actions du programme pluriannuel « Berges de Garonne » sur 22 km du fleuve.
- BousSENS – Carbonne : dans le prolongement de l'étude du Sméag (Sudeau) « Propositions pour une gestion durable de la Garonne de BousSENS à Carbonne », des premières actions ont été engagées par les villes de BousSENS et de Cazères (gestion intégrée des plans d'eau combinant désenvasement et création de roselières). En parallèle, le Sméag a accompagné les 13 communes à se structurer autour d'une maîtrise d'ouvrage unique, le Sivom de Rieux, pour mettre en œuvre de façon coordonnée le programme global de restauration de la Garonne sur les 32 km.
- Cantons de Salies du Salat et de Saint-Martory : Les deux Communautés de communes ont décidé de porter une étude globale de la Garonne sur leur territoire commun (15 km) sur la base d'éléments de cadrage fournis par le Sméag.

SUR BLAGNAC – SAINT NICOLAS DE LA GRAVE

DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE TERRITOIRES FLUVIAUX EUROPÉENS (CF FICHE TFE), LE SMÉAG APPORTE UNE VISION D'ENSEMBLE DES ZONES HUMIDES ET ENJEUX PRIORITAIRES EN PARTICULIER EN LIEN AVEC LA DYNAMIQUE FLUVIALE :

- pour la politique Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général de Tarn-et-Garonne qui a engagé l'élaboration du plan de gestion d'un nouveau site prioritaire, l'île de Labreille.
- pour le Grand projet Parc Garonne de la Communauté urbaine Toulouse Métropole qui élabore des plans de gestion sur 15 km du fleuve (acquisition zone humide Garonne aval).
- pour le projet Acquisition zones humides de Nature Midi Pyrénées sur 15 km de Garonne.

ACTIONS DE SENSIBILISATION :

Concernant les actions de sensibilisations, elles ont été ciblées sur les territoires de projet en collaboration avec les collectivités maîtres d'ouvrage :

- Semaine du développement durable : cc Vallon d'Artolie (renaturation de l'île de Raymond)
- Journées Nature du Conseil Régional Midi Pyrénées : commune de Grisolles
- 31 Notes d'été du Conseil Général 31, cc canton de Saint-Martory



ANIMATION À GRISOLLES (B2)



BRAS MORT DE MAUVERS (BZ)



ZOOM



RÉFÉRENT SMEAG

Paul SIMON
Isabelle TOULET



LES PARTENAIRES :

Collectivités membres, Agence de l'eau, Dreal de bassin, Catezh Garonne, Membres du Conseil de gestion de biotopes.



LES FINANCEMENTS :

Montant global : 80 100 €

Sméag : 50%

AGENCE DE L'EAU : 50%



LES INFOS CLÉS

Sur le secteur de Blagnac à Saint-Nicolas de la Grave : sur les 2450 ha (dont 42 % prioritaires) de zones humides de ce secteur, ce sont 392 ha (16 %) qui bénéficient de plans de gestion en cours. Ils couvrent 30% des surfaces humides prioritaires et concernent 9 maîtres d'ouvrages.

Sur Garonne amont (Val d'Aran à Carbonne) : 60 % du linéaire de Garonne est couvert par un programme global en cours ou en émergence.

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.smeag.fr

Les conseils de gestion de biotopes

Le Schéma Directeur d'Entretien coordonné du lit et des berges de Garonne

Le chantier de Gensac-sur-Garonne



Sur le territoire du SAGE, seules 8 masses d'eau sur les 53 concernées sont en bon état écologique (intégrant les aspects chimiques et biologiques).

Le Sméag intègre les questions relatives à la qualité de l'eau afin de répondre aux attentes liées aux usages et à la préservation des milieux aquatiques. La Garonne et ses affluents sont soumis à des attentes fortes en matière d'usages (eau potable, pêche, activités agroalimentaires) dont le maintien ou le développement nécessite une excellente qualité d'eau.

La qualité de l'eau impacte directement la santé (par la production d'eau potable, les activités agroalimentaires, notamment au regard de substances « émergentes » telles que les PCB, la radioactivité et substances médicamenteuses), influe les activités de loisirs (aspect sanitaire et visuel). Elle conditionne également la qualité du milieu : la vie piscicole, dont les migrateurs, espèces emblématiques, est un indicateur d'importance de cette qualité de l'eau.

La qualité de l'eau de la Garonne et celle des milieux sont interdépendantes l'une de l'autre.

I.3. PRÉSERVER LES FONCTIONS D'UNE GARONNE VIVANTE



L'INTERVENTION DU SMÉAG SE MATÉRIALISE NOTAMMENT
PAR DES ACTIONS EN LIEN AVEC LES POISSONS MIGRATEURS
QUI SONT DES INDICATEURS MAJEURS DE LA QUALITÉ DE L'EAU.

I.3.1.

Animation du programme poissons migrateur Garonne

OBJECTIFS



La politique "migrateurs" à l'échelle du bassin Adour-Garonne, est définie par le Plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi). Le Sméag est animateur de sa mise en œuvre pour la Garonne. Les migrateurs sont l'expression d'enjeux transversaux :

- patrimoine naturel à préserver : biodiversité
- patrimoine emblématique de la Garonne : valeur culturelle et touristique
- marqueurs de la qualité des milieux sur l'ensemble de leur linéaire de migration

L'animation permet de contribuer à la convergence d'action des différents acteurs pour l'amélioration de la qualité des milieux, habitats des poissons migrateurs et support des activités humaines.

RÉALISATIONS 2012 ET AVANCÉES

Dans le cadre de sa mission d'animation, le SMEAG a poursuivi la gestion et l'animation du programme "poissons migrateurs" Garonne en mettant l'accent sur les actions relatives aux habitats.

Il a ainsi poursuivi le diagnostic de la qualité de la Garonne au regard des besoins des poissons, engagé en 2011, par la réalisation d'un état des connaissances sur les substances polluantes en Garonne et d'une étude approfondie de l'évolution de la température de l'eau entre Toulouse et Golfech.

La confirmation des fortes températures estivales, a ainsi induit la mise en œuvre d'une action de préservation des saumons (sensibles à la température) de migration tardive dès 2013 et le lancement d'une étude ciblée sur le tronçon Golfech-Toulouse où se concentrent les enjeux pour la réussite du programme Saumon.



PÊCHE ÉLECTRIQUE DE CONTRÔLE DES ZONES REPEUPLÉES EN SAUMON



ZOOM



RÉFÉRENT SMÉAG

Aline
CHAUMEL



LES PARTENAIRES :

DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées, Agence de l'eau Adour-Garonne, EDF, association Migado, associations de pêcheurs professionnels, Fédérations départementales des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, IRSTEA (ex CEMAGREF) ONEMA



LES FINANCEMENTS :

Montant global pluriannuel : 72 000 €

AEAG 50%, Sméag 50%.



LES INFOS CLÉS

Des retours de géniteurs toujours en faible nombre, mais des indices encourageant d'une bonne reproduction : La plus mauvaise saison de migration de l'Alose depuis 1993, mais une augmentation d'observation d'alosons lors la dévalaison. Une remontée de saumon faible mais stable et des reproductions observées sur la Pique.

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.smeag.fr

Site institutionnel – fiche
projet "animation du
programme migrateurs"

I.3.2.

Le suivi des alosons en Garonne et Dordogne

OBJECTIFS



L'alose est une espèce en déclin dans le bassin Garonne-Dordogne. Afin de savoir si la qualité du milieu aquatique terrestre pourrait être un facteur de ce problème, un projet européen a été lancé. Le projet Life+Alose 2011-2015 (Life09 NAT/DE/000008) s'intéresse aux conditions de migration, de reproduction et de recrutement de l'alose en Garonne et Dordogne. Le Sméag est maître d'ouvrage de l'étude E4 " Suivi des alosons sur l'aval des axes Garonne et Dordogne ". Elle consiste à échantillonner la population d'alosons avant la dévalaison, par la réalisation de pêches scientifiques.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS SONT LES SUIVANTS :

- appréhender la fonctionnalité des sites de fraie situés sur les parties de l'aval des axes migratoires et à mettre en relation avec des données environnementales.
- tenter de mettre en place, à terme, un indicateur mesurant le succès de la reproduction naturelle.
- mieux connaître le stade 'aloston', en particulier les habitats privilégiés

RÉALISATIONS 2012 ET AVANCÉES

La première campagne de suivi des alosons s'est déroulée entre juin et août sur la Garonne et la Dordogne. Malgré une saison de migration et de reproduction catastrophique pour l'alose (10 fois moins de géniteurs qu'en 2011), des alosons ont pu être pêchés en Garonne, en fin de campagne : Des alosons ont été échantillonnés sur la Garonne à Saint-Sixte ainsi qu'à proximité de Saint-Nicolas en fin de campagne (8 le 7 août et 10 le 14 août), ils avaient une taille entre 70 et 80 mm. Ils ont été conservés pour



PÊCHE SCIENTIFIQUE AU FILET DES ALOSONS EN DÉVALAISON

analyse. Ces captures sont intervenues après une augmentation des débits de la Garonne, facteur déclenchant la migration de dévalaison chez les juvéniles. Il est donc probable que les alosons capturés étaient en train de dévaler. L'analyse des résultats complets de biométrie, croisée avec les conditions environnementales (débits, température, turbidité) et les paramètres de pêche (heure, vitesse bateau, moyen de pêche) est en cours.

ZOOM



LES PARTENAIRES :

Epidor | Onema | EDF | Migado



LES FINANCEMENTS :

COÛT GLOBAL DU PROJET : 150 000 € - EUROPE: 41% - LANUV : 9%
AEAG : 35% - EDF : 3% - Sméag : 12%



LES INFOS CLÉS

18 alosons échantillonnés probablement pendant leur dévalaison, malgré une saison de migration catastrophique.

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.smeag.fr

Site institutionnel – fiche
action "suivi des alosons en
Garonne Dordogne"




RÉFÉRENT SMEAG

Aline
CHAUMEL

I.3.3.

La mesure de la qualité de l'eau de l'estuaire

OBJECTIFS



Le réseau MAGEST enregistre la turbidité, l'oxygène dissous, la salinité et la température de l'eau afin de suivre la présence du bouchon vaseux et d'évaluer son impact, sur la qualité de l'eau et la vie aquatique. Le suivi mis en place contribue à évaluer les effets des lâchers de soutien d'étiage pendant l'été et d'alerter sur les situations critiques.

RÉALISATIONS 2012 ET AVANCÉES

L'analyse des données acquises depuis 2004 permet de qualifier l'impact du bouchon vaseux sur la Garonne :

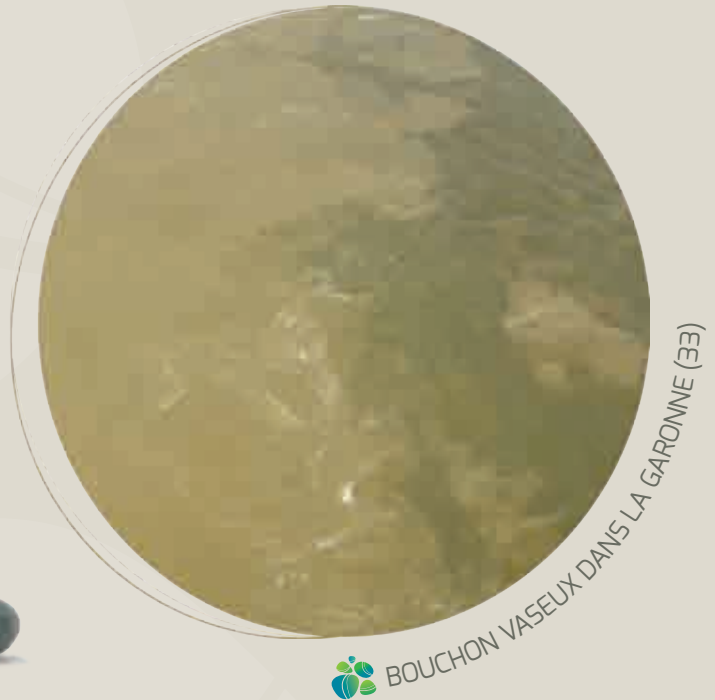
- Une remontée du bouchon à Bordeaux dès que le débit de la Garonne est inférieur à 200 m³/s.
- Une remontée plus en amont du bouchon vaseux dû au surcreusement du lit (extractions de granulats) et à des étiages de plus en plus précoces et importants.
- Un phénomène de sous oxygénation du bouchon vaseux au niveau de Bordeaux, du aux rejets de matière organique par les STEP de la ville.

Les faibles débits pendant l'hiver 2011-2012 expliquent les fortes turbidités enregistrées à Bordeaux et à Libourne jusque mi-avril. La crue tardive (juin) a permis d'évacuer ces eaux turbides. Puis le bouchon vaseux s'est installé durablement en amont avec la persistance de débits faibles jusque mi-novembre, avec une augmentation de la salinité. Comme en 2011, on a mesuré un taux de salinité marqué à Bordeaux.

En 2012, seules les mesures de Bordeaux ont été disponibles sur la Garonne la station sur la Garonne amont étant inopérante. Toutefois, en

septembre 2012, deux campagnes de terrain ont permis d'étudier la distribution longitudinale des paramètres de qualité dans la Dordogne et de la Garonne estuariennes et de montrer que la sous-oxygénation est perceptible sur la Garonne jusqu'à Cadillac.

ZOOM



BOUCHON VASEUX DANS LA GARONNE (33)



RÉFÉRENT SMÉAG

Aline
CHAUMEL



LES PARTENAIRES :

Les adhérents du réseau MAGEST sont le CNRS, l'Ifremer, l'IRSTEA, le SMIDDEST, EPIDOR, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde, La CUB, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Grand port maritime de Bordeaux, EDF et l'Université Bordeaux 1.



LES FINANCEMENTS :

La contribution annuelle du Sméag au fonctionnement du réseau est de 5 500 € TTC pour un budget global de 124 000 €.



LES INFOS CLÉS

La sous oxygénation des eaux a été mesuré sur un transect de 60 km de Cadillac au Bec d'Ambès, centré autour de Bordeaux. En cause, les effluents de Bordeaux accentués par des faibles débits d'étiage et une température de l'eau autour de 25°C.

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.smeag.fr

Site institutionnel – fiche
projet "mesure de la qualité
de l'eau de l'estuaire"



L'atteinte du bon état des eaux d'ici à 2015 fixé par la DCE est un objectif ambitieux qui nécessite une mobilisation forte de tous les partenaires et acteurs du territoire. Ainsi, le nouveau SDAGE affiche une nouvelle orientation qui consiste à « placer l'eau au cœur du développement du territoire ».

Le Sméag accompagne les collectivités dans l'élaboration de leurs études, de leurs programmes d'action territoriaux ou dans les projets influant sur la Garonne. Véritable relais technique pour les territoires, il est l'interlocuteur privilégié pour le fleuve.

Attractif, le territoire de la Garonne est sujet à de nombreuses pressions qui se manifestent sur ses paysages et son état écologique, ainsi que dans les relations entre le fleuve et les populations riveraines. En étant au plus près des préoccupations des collectivités et en offrant une vue d'ensemble, une approche territoriale globale donne tout leur sens aux questionnements plus sectoriels. Cette approche permet d'assurer un développement équilibré autour du fleuve, ressource et bien commun.

En complément, l'élaboration du SAGE est une démarche qui favorise pleinement l'intégration de l'ensemble des territoires de la vallée.

1.4. PARTICIPER À LA GESTION DES TERRITOIRES



LE SMÉAG ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS RIVERAINES AFIN DE FAVORISER LA BONNE PRISE EN COMPTE DU FLEUVE DANS LEURS PROJETS. CETTE ACTION PERMET DE LIMITER LES INCIDENCES SUR L'ÉTAT DE LA GARONNE, ET S'INSCRIT DANS LA RECHERCHE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

1.4.1.

Le Sage de la Garonne

OBJECTIFS

Le SAGE « Vallée de la Garonne » s'inscrit dans la mise en œuvre du nouveau SDAGE Adour-Garonne (2010-2015), où il est identifié comme SAGE prioritaire, avec un objectif de finalisation en 2015.

RÉALISATIONS 2012 ET AVANCÉES

La désignation par la CLE du Sméag en tant que structure porteuse du SAGE en mars 2012 a marqué un tournant dans le déroulement de cette procédure, permettant d'engager son élaboration dont les trois principales étapes sont les suivantes :

L'année 2012 a été consacrée à la mise en œuvre des premières orientations définies par la CLE :

- Rencontres « regards croisés » avec les membres de la CLE;
- Réalisation des procédures de marchés publics (appel d'offre ouvert) nécessaires au recrutement de prestataires pour conduire la première phase de l'élaboration : Etat des lieux, Tendances, Scénarios;
- Réorganisation du SMEAG pour répondre aux attentes de la CLE par la mise en place d'une équipe projet dédiée à l'animation de la CLE ;
- Formulation des premiers avis pour le compte de la CLE
- Définition du logo, de la charte graphique et du site Internet pour le SAGE

1. Etat des lieux (état initial et diagnostic)

2. Tendances, scénarios et définition de la stratégie de la CLE

3. Rédaction des documents du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable – PAGD et règlement)

RÉUNION DE LA CLE : 22 mars 2012

RÉUNIONS DU BUREAU DE LA CLE : 7 mars, 5 juin et 11 décembre 2012



ZOOM



LES PARTENAIRES :

L'ensemble des membres de la CLE.



LES FINANCEMENTS :

Agence de l'Eau (70%) - Europe (10%) - SMEAG (20%)



LES INFOS CLÉS

Plaquette et lettre info 1

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.smeag.fr et
sage-garonne.fr



RÉFÉRENT SMEAG

Vincent
CADORET



BUREAU DE LA CLE



1.4.2. Les études pilotes et animation territoriale Paysages de Garonne

OBJECTIFS




Dans le cadre du Plan Garonne et de son volet « le fleuve et son identité culturelle et paysagère » (axe D), le Sméag conduit un programme de 5 études pilotes territoriales sur différents paysages de Garonne (1^{ère} étude engagée fin 2010, 5^e étude achevée pour 2013). Le Sméag a pour objectif d'aider les collectivités à renouer avec le fleuve, pour mieux prendre en compte et valoriser la Garonne dans le développement local, rapprocher les populations de leur fleuve, initier la réalisation de projets de valorisation tout en assurant la préservation de ce bien commun.

RÉALISATIONS 2012 ET AVANCÉES

Le travail d'animation effectué dans le cadre du Plan Garonne durant cette année 2012 porte ses fruits puisque l'on peut apprécier que la dynamique de « retour au fleuve » insufflée prend forme tout au long de la vallée (cf. carte p.38). La participation a été importante et continue dans les différentes réunions de comité de pilotage des études qui ont débouché sur l'émergence de porteurs de projets Garonne.

Parmi les projets lancés on peut citer :

 **ETUDE GARONNE MARMANDAISE (47)** : lancement de l'observatoire photographique des paysages de Garonne marmandaise, les projets à Meilhan/Garonne et Lagruère, réflexion pour une action culturelle et artistique « portraits de paysages Garonne ».

 **ETUDE GARONNE LA RÉOLE À LANGON (33)** : projet d'accès et espace public Garonne à Casseuil, études et travaux sur le quai et la façade



 SIGNATURE DE LA CHARTE RÉOLAIS

fluviale à La Réole, étude de faisabilité de piste-cyclable canoë
Garonne-Dropt Communauté de Communes du Réolais



ENGAGEMENT D'UN PARTENARIAT AVEC LE SMÉAG Signature de la
1^{ère} **Charte Garonne** le 13 décembre « Pour une Garonne attractive
et vivante » avec la Communauté de Communes du Réolais et les
communes riveraines de Garonne)

- Collaboration avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de
Bordeaux (ENSAPBx) : suivi d'un travail pédagogique sur la Garonne
gironde : « *Dialogue entre les deux rives* » *Paysages et territoires
riverains de la Garonne, Propositions d'actions pour une « culture
Garonne de l'aménagement » entre Rions et Latresne, Podensac et
Cadaujac* »

*Le contenu des études, inspiré d'une démarche de « plan paysage »
centrée sur la Garonne, comprend :*

- **Une 1^{ère} phase de diagnostic**, pour mieux connaître les atouts et
faiblesses des paysages de Garonne, les pratiques et les liens entre
la population et le fleuve. L'approche paysagère est enrichie d'un
diagnostic écologique ainsi que d'un recueil des perceptions et des
vécus d'habitants et d'usagers du fleuve.
- **Une 2^{ème} phase d'orientations et actions** pour remettre la Garonne
au cœur du développement local. Celles-ci sont plus particulièrement
illustrées sur trois ou quatre sites, choisis pour leur caractère
exemplaire qui font l'objet d'une étude de projet plus précise (éléments
d'appui à valoriser, orientations d'aménagements, esquisses/coupe
sou photomontages, pistes de financement et partenaires, estimation
financière, etc.) Des recommandations sont aussi données pour
améliorer la prise en compte de la Garonne et de ses paysages dans
les documents d'urbanisme (SCoT, PLU).





ZOOM



« LA GARONNE EST L'AFFAIRE DE TOUS » :

Les habitants et usagers du fleuve sur le territoire des 5 études pilotes ont été associés à la démarche à travers des enquêtes de perceptions, ateliers projets, questionnaires, réunions débat.

 **LES PARTENAIRES :**

La Dréal Midi-Pyrénées (Dréal de bassin, coordonnatrice du Plan Garonne interrégional), les collectivités locales, 19 inter-communalités (7 candidates et 12 associées pour assurer la cohérence des périmètres), les membres du groupe technique interrégional Paysage Plan Garonne (CG, CR, CAUE, Dréal, Laboratoires universitaires de Toulouse et Bordeaux, ARPE, préfecture...).

 **LES FINANCEMENTS :**

Coût global des 5 études avec animations et retour d'expérience 2009-2014 : 364 362 € TTC

Les fonds Europe/Etat du plan Garonne interrégional (2007-2013) :

40 % FEDER (Europe) - 40 % FNADT (Etat) - 20 % Sméag



LES INFOS CLÉS

Un peu plus de 10 collectivités se sont engagés suite à l'animation du Sméag dans des actions concrétisant un retour au fleuve (axe D du Plan Garonne).



POUR EN SAVOIR PLUS :
Etudes pilotes paysages de Garonne
www.smeag.fr

1.4.3. Le territoire de la Garonne hydroélectrique

OBJECTIFS



Le secteur de la Garonne amont s'inscrit dans le contexte de la Garonne hydroélectrique des Pyrénées et du Piémont. Il s'étend sur 170 km de fleuve, des sources espagnoles du Val d'Aran jusqu'au barrage de Carbonne, et se caractérise par de nombreux aménagements hydroélectriques qui ont fortement modifié le fonctionnement du fleuve ainsi que ses usages. Ce territoire connaît actuellement plusieurs dynamiques remarquables d'aménagement en lien avec le fleuve, portées par des collectivités locales.

Dans le prolongement de l'accompagnement des projets sur le Saint-Gaudinois et le secteur BousSENS Carbonne, le projet « Dynamiques Garonne amont » a pour ambition de définir et de rendre cohérent un plan d'action pour la préservation, la restauration et la valorisation du lit, des berges et des espaces riverains sur l'ensemble de ce territoire, incluant le Val d'Aran. Il doit ainsi permettre d'apporter les connaissances globales nécessaires aux actions locales, favoriser le partage d'expériences, mettre en synergie et en cohérence les actions thématiques ou sectorielles, définir celles incluant la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Cette démarche s'appuie aussi sur la définition d'une organisation stable.

RÉALISATIONS 2012 ET AVANCÉES

Sur le secteur BousSENS-Carbonne caractérisé par 3 grands barrages EDF, les collectivités locales avaient sollicité le Sméag pour les aider à bâtir une stratégie d'action sur la base d'un diagnostic global. Engagée en 2010, l'étude portée par le Sméag s'est achevée en avril 2012 lors d'un dernier comité de pilotage élargi, associant partenaires institutionnels, collectivités locales et usagers. Elle a abouti à un programme d'actions global pour une gestion durable de la Garonne, associant les 13 communes riveraines et portant sur une trentaine d'actions hiérarchisées et chiffrées. Une première



BARRAGE HYDROÉLECTRIQUE DE POINTIS (31)

réalisation de restauration écologique et paysagère s'est concrétisée avec la mise en œuvre dès l'été 2012 d'un chantier expérimental innovant au plan d'eau de Bousens. D'autres actions sont en préparation sur Cazères et Saint-Julien. Le Sméag poursuit son accompagnement des collectivités locales dans leur réflexion sur l'organisation d'une maîtrise d'ouvrage pérenne pour conduire le programme pluriannuel.

Sur le saint-gaudinois, le Sméag a poursuivi l'accompagnement de la Communauté de communes pour élaborer le projet « Berges de Garonne ». Son comité de pilotage a validé le programme d'actions en juin 2012. Des premières opérations d'entretien de la végétation des berges et des actions de sensibilisation ont été mises en œuvre. Les différents maîtres d'ouvrages de ces actions bénéficient de l'appui stratégique et technique du Sméag.

Afin de conforter, coordonner et développer ces programmes d'actions, le Sméag a souhaité animer une démarche fédératrice à l'échelle du territoire Garonne amont. Dans cet esprit, il a présenté l'organisation de la démarche « Dynamiques Garonne amont » à ses collectivités membres, à la DREAL et à l'Agence de l'Eau. Elle fixe un calendrier sur 2 ans et la mise en place de 4 instances de concertation et d'information pour créer une synergie entre les décideurs, les usagers et la population. Une première liste de problématiques à traiter a été dressée sur la base des connaissances actuelles.



ZOOM



RÉFÉRENT SMEAG

Paul
SIMON



LES PARTENAIRES :

Etat, Agence de l'eau, Conseil Régional de Midi-Pyrénées, Conseil Général de la Haute-Garonne, Conseil Général du Val d'Aran, EPCI concernés.



LES FINANCEMENTS :

Coût : Voir animation zones humide



LES INFOS CLÉS

Programme d'actions global de Bousens à Carbonne sur 32 km
Programme d'actions global du Saint Gaudinois sur 22 km

POUR EN SAVOIR PLUS :
[www.smeag.fr / Garonne](http://www.smeag.fr/Garonne)
amont



Fleuve franco-espagnol, la Garonne favorise les échanges transfrontaliers. Les réflexions sur son bassin font écho à ceux des bassins de la péninsule ibérique, du fait de caractéristiques semblables (cours d'eau dégradés, rareté de la ressource en eau, perte de biodiversité, etc.). Le projet « La vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier » a permis d'identifier des enjeux communs de gestion de la Garonne franco-espagnole (suivi des débits, restauration des milieux naturels, gouvernance...). Pour y répondre, le Sméag et le Conseil Général du Val d'Aran ont signé, en décembre 2011, une nouvelle convention de collaboration.

Ces échanges sont pour le Sméag autant d'atouts et d'éléments permettant de travailler à une meilleure gestion de la Garonne. Ils visent à identifier les bonnes pratiques, à mettre en œuvre de nouveaux projets sur chacun des territoires des partenaires, à diffuser les acquis pour soutenir les initiatives locales et à structurer un réseau d'acteurs dans le Sud-ouest européen.

Parmi ces acteurs figurent la Confédération Hydrographique de l'Ebre (C.H.E.), l'Agence Catalane de l'Eau (dépendant de la communauté de la Généralité de Catalogne) et le Conseil Général du Val d'Aran. Le Sméag a également initié des collaborations avec d'autres acteurs du Sud-ouest européen (Catalogne, Navarre, Aragon, Cantabrie, Castilla-y-Leon, Portugal).


1.5. FAVORISER LES ÉCHANGES ET LE PARTAGE D'EXPÉRIENCE



LE SMÉAG MÈNE ET PARTICIPE À DES PROJETS DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE, DE RÉFLEXIONS ET D' ACTIONS POUR LA RESTAURATION DES COURS D'EAU AFIN DE MIEUX RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA GARONNE.

I.5.1. Projet « Sud'eau 2 »

OBJECTIFS



Les échanges d'expériences et d'initiatives entre acteurs d'Europe du sud sont un atout et des moyens complémentaires dont se dote le Sméag pour travailler à une meilleure gestion du fleuve Garonne. Ils visent à identifier les bonnes pratiques, à mettre en œuvre de nouveaux projets sur chacun des territoires des partenaires, à diffuser les acquis pour soutenir les initiatives locales et à structurer un réseau d'acteurs dans le Sud-ouest européen.

RÉALISATIONS 2012 ET AVANCÉES

La bonne exécution du précédent projet Sud'eau qui s'est terminé en 2011 sur la Garonne amont, a motivé les partenaires (Sméag, Navarre et Cantabrie) pour donner une suite à leur collaboration et présenter un nouveau projet de coopération accepté en octobre 2012 par le comité de programmation Interreg IVB Sudoe. Il a débuté le 17 décembre 2012 par une réunion des partenaires à Pampelune.

Ce projet est réalisé en partenariat avec plusieurs territoires d'Espagne (Aragon, Cantabrie, Catalogne, Navarre), de France (la Dordogne) et du Portugal (Penafiel).

Dans la continuité du premier projet, Sud'eau 2 part du constat d'une application insuffisante de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau à un niveau local et régional du fait d'un manque de méthodologies et d'outils standardisés.

Ainsi les objectifs du projet sont :

- Analyser et améliorer les méthodes et outils générés par la première édition du projet Sud'eau et les rendre transposables à de nouvelles régions et bassins hydrographiques.
- Développer de nouvelles actions de référence sur les territoires de chacun des partenaires selon les orientations de la DCE. Le projet Sud'Eau 2, pour la Garonne, concerne la Garonne amont (du Val d'Aran à Carbone).



- Diffuser les résultats du projet dans l'espace SUDOE au moyen d'applications innovantes et utiles pour les gestions de l'eau et des cours d'eau
- Générer un réseau d'acteurs pour la gestion durable de l'eau et des cours d'eau, le « Cluster Sud'eau » ayant la capacité à faire des propositions auprès des politiques institutionnelles de l'eau.

DANS CE CADRE, LE SMÉAG ANIME LE GROUPE DE TRAVAIL DES « BONNES PRATIQUES » QUI DOIT :

- Donner les orientations pour les nouvelles démarches de gestion durable des cours d'eau dans le cadre du projet ;
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques existantes sur les territoires des partenaires.
- Aider à la prise en charge par les acteurs locaux de la restauration de la dynamique fluviale de la Garonne.

ZOOM



RÉFÉRENT SMÉAG

Fabienne
SANS



LES PARTENAIRES :

Direction générale de l'eau et de l'environnement du Gouvernement de Navarre, Gestion ambiental de Navarre (GANASA), Centro de recursos ambientales de Navarre (CRANA), Centro de Investigacion y de Medioambiente de Cantabria (CIMA), Ecodes (ONG, Aragon), Municipio de Penafiel, Municipio de Granollers, Municipio de Vielha, Conseil Général du Val d'Aran, EPIDOR



LES FINANCEMENTS :

Enveloppe globale : 214 144 € TTC

Projet Sud'eau-2 : Programme Interreg IVB Sudoe (75% FEDER), Agence de l'eau Adour Garonne (5%), Sméag (20%)

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.smeag.fr/cooperation-transfrontaliere.html

www.smeag.fr/projet-sudeau-2.html

www.sudeau.eu




LES INFOS CLÉS :

L'étude « Propositions pour une gestion durable de la Garonne de Boussens à Carbonne » réalisée dans le cadre de Sud'eau 1, a permis d'engager des premières actions par les villes de Boussens et Cazères : gestion intégrée des plans d'eau combinant désenvasement et création de roselières.

1.5.2.

Projet « Territoires Fluviaux Européens » (TFE) sur la Garonne débordante

OBJECTIFS



Le « territoire fluvial » correspond à l'espace fonctionnel du fleuve. Or, alors que le rôle d'expansion des fortes crues de la Garonne persiste sur ce tronçon de vallée, entre Toulouse et Saint-Nicolas-de-la-Grave et que les zones inondables sont bien connues, il apparaît difficile de préciser a priori quel est l'espace nécessaire au fonctionnement actuel du fleuve. L'objectif de ce projet est de définir et de qualifier ce « territoire fluvial », espace entre le fleuve et le Canal de Garonne où les activités humaines doivent être compatibles avec les fonctions du fleuve et de ses milieux naturels associés.

Dans le cadre du projet « Territoires Fluviaux européens », projet de coopération avec l'Espagne, la démarche adoptée croise les perceptions des acteurs du territoire avec des données techniques afin de formuler les enjeux du territoire, puis d'identifier les actions à mettre en œuvre et permettre un développement durable de la Garonne débordante basé sur l'optimisation des services rendus par le fleuve.

RÉALISATIONS 2012 ET AVANCÉES

Suite au lancement de la démarche fin 2001, 2012 est l'année d'installation et de fonctionnement des organes de concertation, et de réalisation du diagnostic technique.

Pour recueillir les perceptions des acteurs locaux, un groupe de travail a été constitué : le GTAL (Groupe de Travail des Acteurs Locaux). La démarche a été initiée lors d'un forum public qui s'est tenu le 27 juin 2012. Plus de 60 personnes ont assisté au forum. A la suite de ce forum, le GTAL a été constitué puis est réuni à 3 reprises durant la phase de diagnostic. Le



FORUM DU PROJET TFE

Comité de pilotage du projet s'est réuni fin octobre pour discuter et valider le « diagnostic vécu » ainsi que les 1^{ers} éléments de diagnostic technique (socio-économie, crues et inondations, espaces naturels et biodiversité). La 4^{ème} réunion du GTAL s'est tenue le 15 novembre 2012 pour valider l'état des lieux du territoire, puis l'identification et la hiérarchisation des enjeux. Le 30 novembre, le Comité technique qui suit le projet TFE s'est réuni pour approfondir le diagnostic technique, ainsi que pour identifier et hiérarchiser les enjeux qui en découlent. Fin septembre, s'est tenue à Toulouse une réunion du comité technique franco-espagnol du projet pour évoquer l'état d'avancement technique et financier du projet.

ZOOM



RÉFÉRENT SMEAG

Fabienne
SANS



LES PARTENAIRES :

PARTENAIRES ESPAGNOLS : Gouvernement de Navarre, Directions de l'eau et de la biodiversité ; Société GANASA

COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI : Co-présidé par le Sméag et Toulouse Métropole il réunit 50 personnes dont 25 élus du territoire, 15 représentants des usagers et associations, et 10 représentants de l'Etat.

COMITÉ TECHNIQUE : Constitué d'une vingtaine de personnes, il regroupe les partenaires institutionnels (Agence de l'eau, DDT 31 et 82, Conseils Général Tarn et Garonne, Fédérations de pêches 31 et 82, Nature Midi-Pyrénées, etc.) ainsi que les universitaires partenaires du Sméag (laboratoires Geode, Certop, Geolab).

GROUPE DE TRAVAIL DES ACTEURS LOCAUX (GTAL) : 20 personnes aux profils très variés (agriculteurs, pêcheurs, membres d'associations sociales et environnementales, cadre bancaire, populiculteur, techniciens de rivière, gérant d'une TPE EnR, membre d'un Office du Tourisme)



LES FINANCEMENTS :

Projet TFE : Programme Interreg IVB Sudoe (75%), Agence de l'eau Adour Garonne (5%), Sméag (20%)



LES INFOS CLÉS :

Séminaire Final prévu en juin 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.smeag.fr/territoires-fluviaux-europeens-tfe.html

www.territoriosfluviales.eu



Outre les enjeux relatifs à la sécurité des personnes et des biens, les crues ont un impact sur le lit mineur de la Garonne, ses abords (érosions et dépôts de sédiments) et sur la végétation des bancs, des îles et des berges. Qu'il s'agisse des habitats piscicoles ou des zones humides annexes, les milieux naturels de la Garonne sont ainsi directement concernés.

Ils influencent en retour la ressource en eau : mécanismes d'autoépuration, rôle de la végétation dans la protection contre l'érosion et le ralentissement des crues...

Aujourd'hui, les crues de la Garonne ne font pas l'objet d'une approche globale de la part des collectivités riveraines. Les outils d'études et d'intervention restent soit à l'échelle communale, parfois intercommunale, soit à l'échelle régionale. L'appréciation des priorités d'intervention et l'optimisation des actions nécessitent pourtant une vue d'ensemble pour répondre à deux enjeux majeurs : la gestion de la dynamique Garonne, et la gestion du risque inondation.

La dynamique fluviale opère sur le lit mineur et sur la zone de débordements fréquents (zones inondables inférieures à la crue décennale) avec des enjeux variables selon les particularités des secteurs (relief, tracé, occupation des sols, aménagements en bord de Garonne : zones naturelles, agricoles, urbanisées). Sur les trente dernières années, la Garonne s'est ainsi enfoncée d'un à deux mètres en moyenne entraînant localement la mise à nu des fonds rocheux (moins propices aux habitats aquatiques et au pouvoir d'autoépuration) et la déconnexion des forêts alluviales au fleuve.

1.6. VIVRE AVEC LES CRUES DE LA GARONNE



**LE SMÉAG ACCOMPAGNE, DANS UNE OPTIQUE DE BASSIN,
LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS DÉCISIONS DE GESTION DE LA DYNAMIQUE
DE LA GARONNE ET DES RISQUES INONDATIONS.**

I.6.1.

Le PAPI de la Garonne girondine

OBJECTIFS



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Garonne girondine (PAPI d'intention) a l'ambition de réaliser un programme d'études pour définir une stratégie de gestion des risques d'inondation et un plan d'actions dans le cadre d'un futur PAPI complet. Il proposera des travaux sur les ouvrages de protection, la définition de nouvelles modalités de gestion des zones inondables.

Ce projet, situé à l'amont du territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, répond à la nécessité de raisonner la gestion du risque inondation à une échelle plus globale, tenant compte de l'extension urbaine et de l'influence maritime sur les crues. Ce PAPI doit être cohérent avec ceux de l'Estuaire de la Gironde et de la Dordogne, respectivement pilotés par le SMIDDEST et EPIDOR.

Il fait suite à l'étude préliminaire sur l'état des digues de la Garonne en gironde, achevée en 2010.

RÉALISATIONS 2012 ET AVANCÉES

Le dossier a reçu l'agrément de la Commission Mixte Inondations au Ministère de l'Ecologie, le 13 décembre 2011. Finalisé en mars 2012, il propose de réaliser quatre études : • Etude Hydraulique • Relevés topographiques et bathymétriques • Diagnostic géotechnique des digues • Étude de solutions administratives, juridiques et financières .

Le projet a été présenté par le Sméag, au Conseil économique et social Régional Aquitaine en avril 2012, qui a formulé un avis favorable. L'année 2012 a permis principalement de consolider le dossier, les financements associés, et d'établir les dossiers de marché public. Suite à un premier appel d'offre déclaré infructueux en octobre 2012, le marché sera relancé en janvier 2013.



PÉRIMÈTRE DU PAPI DE LA GARONNE EN GIRONDE

ZOOM



LES PARTENAIRES :

DDTM de Gironde, DREAL Aquitaine, Conseil Général de Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine

LES FINANCEMENTS :

Coût global : 650 000 €

Feder Aquitaine (30 %), Fonds Barnier (43,8 %), Programme de Prévention des Risques (3,4 %), Sméag (22,8 %) dont Conseil Général Gironde (4,46 %) et Conseil Régional Aquitaine (4,46 %)

LES INFOS CLÉS

- Vallée de la Garonne en gironde de Bourdelles à Villenave-d'Ornon – 65 km
- 106 km de digues - 10 000 ha de zones inondables – 110 000 habitants
- Région : Aquitaine • Département : Gironde • Collectivités locales : 53 communes, 9 communautés de communes, 6 syndicats de rivière, Communauté Urbaine de Bordeaux, SYSDAU, Syndicat mixte du SCOT Sud Gironde • Dynamique des crues soumise à l'influence des marées • Territoire hydrographique du système fluvio-estuarien Gironde-Garonne-Dordogne
- Territoire socio-économique recoupant une partie de l'aire urbaine de Bordeaux

 RÉFÉRENT SMEAG



Claire
KERVIEL

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.smeag.fr

Dossier PAPI : cf. site
ressource du SMEAG



Aujourd'hui, le Sméag s'apprête à se doter d'une nouvelle organisation avec l'adhésion de nouveaux membres et la reconnaissance EPTB. Il est apparu également nécessaire de moderniser la charte graphique pour accroître la visibilité et l'unité de l'organisme. Après l'élaboration d'un nouveau plan de communication, le Sméag s'est engagé fin 2012 dans une communication dynamique avec des actions structurantes.

1.7. PARTAGER LES CONNAISSANCES, ÉCHANGER AUTOUR DE LA GARONNE



LE SMÉAG, GRÂCE À SON ACTION ET À SES COMPÉTENCES, DISPOSE DE RESSOURCES INTERNES EXTRÊMEMENT RICHES. IL EST RÉGULIÈREMENT CONSULTÉ, COMME GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS, EN RAISON NOTAMMENT DE SON EXPERTISE. IL EST ÉGALEMENT SOLlicitÉ PAR SES COLLECTIVITÉS MEMBRES ET SES PARTENAIRES POUR ÉMETTRE DES AVIS TECHNIQUES, OU POUR CONTRIBUER À LA PRÉPARATION ET AU SUIVI DE PROJETS LOCAUX.

I.7.1.

L'élaboration d'un nouveau plan de communication

OBJECTIFS



Pour incarner cette nouvelle identité, le logo a donc été radicalement changé. La stylisation symbolise les galets et son cours d'eau et marque l'empreinte du Syndicat Mixte sur le territoire. La configuration ramassée rappelle la mutualisation des données, le partage de l'information avec mise en réseaux.

RÉALISATIONS 2012 ET AVANCÉES

La nouvelle charte graphique a été signée fin 2012. L'Agenda 2013 de la Garonne en a donné un premier aperçu. Au-delà du changement graphique, afin d'harmoniser ses outils de communication et d'identifier instantanément ses grands axes d'intervention, ses missions et la diversité de ses métiers, le Sméag a entrepris la refonte de son site Internet www.eptb-garonne.fr en deux sites distincts : Le premier "Site Institutionnel" qui valorise le Sméag et ses actions, le deuxième "Site Ressources" pour le partage de l'information sur la Garonne (données, études, photothèque, cartotheque...). Les deux nouvelles adresses à retenir sont :

Pour le site Institutionnel : www.smeag.fr

Pour le site Ressources : www.lagaronne.com

En 2012, le Sméag a édité un Info-Garonne n° 22 « *L'accompagnement territorial : comprendre et agir* ». Cet Info-Garonne est centré sur les différentes façons d'aborder le territoire développées par le Syndicat Mixte pour s'adapter aux besoins locaux et œuvrer à la pérennité des bienfaits offerts par notre Garonne. Il va s'en dire que ces actions s'appuient sur le dynamisme et le volontarisme des acteurs locaux dont les expériences présentées au long de ce numéro pourront peut-être donner quelques idées aux lecteurs. Cette publication sera remplacée par une Newsletter, afin d'offrir un format plus adapté aux lecteurs et intégrer les critères de développement durable dans la communication du Sméag.

ZOOM



 INFO GARONNE 22 :

 RÉFÉRENT SMEAG

Marianne
GINESTA



www.lagaronne.com



smeag
POUR L'ÉQUILIBRE GARONNE

POUR EN SAVOIR PLUS :
télécharger la charte sur
www.smeag.fr



II. LE SMEAG, POUR L'EQUILIBRE GARONNE

II.1. Le fonctionnement



Le Sméag est un Etablissement public créé par les départements (31 – 82 – 47 – 33) et régions (Midi-Pyrénées et Aquitaine) traversés par la Garonne, qui souhaitent avoir une politique commune afin d'assurer le développement de la vallée.

L'établissement est administré par un conseil syndical de seize membres titulaires désignés par ses collectivités (quatre par région, deux par département) donnant ainsi aux collectivités la capacité de s'associer et de décider ensemble des actions concernant l'aménagement du bassin versant du Vidourle. avec un bureau qui comprend huit élus. Depuis 1995, le Syndicat mixte dispose de services propres. Une équipe de 15 personnes (Administratifs et techniques) qui travaillent pour la coordination des actions de la gestion du fleuve.

LES MISSIONS PORTÉES PAR LE SMÉAG RÉPONDENT À UNE DOUBLE APPROCHE :

- **Globale** : définition de stratégie, planification, coordination, acquisition et diffusion de connaissances, animation et mise en réseau ;
- **Opérationnelle** : accompagnement de maîtres d'ouvrages publics, apports d'expertise, réalisation de travaux expérimentaux.

Sa vocation est de fédérer autour de la Garonne et son bassin pour assurer un avenir durable des bénéfices offerts par le fleuve : des usages économiques et touristiques, une qualité de vie liée aux paysages, aux espaces naturelles, aux effets de climatisation naturelle ...

Pour jouer pleinement son rôle, le Sméag travaille en collaboration régulière avec les autres acteurs concernés par la Garonne : État, collectivités locales, Agence de l'eau Adour-Garonne, EDF, associations de protection de la nature, fédérations de pêches et de chasses...

LE SMÉAG EST MEMBRE DE LA MOT (Mission opérationnelle transfrontalière : www.espaces-transfrontaliers.org) et de l'AFEPTB (Association française des Établissements publics territoriaux de bassin : www.eptb.asso.fr).

ZOOM



mettre en réseau

Le Sméag fédère les acteurs de la Garonne pour favoriser une gestion coordonnée

comprendre

Le Sméag réalise des études et conduit des projets pour mieux comprendre la Garonne et mieux agir

planifier

Le Sméag déploie différents outils pour permettre une gestion équilibrée de la Garonne

partager

Le Sméag met à disposition son expertise pour favoriser le partage de connaissances autour de la Garonne

II.2. Le budget 2012



Le budget de l'exercice 2012 du Sméag se monte à 7 586 143 € en fonctionnement et à 91 647 € en ce qui concerne l'investissement.

Les opérations de l'exercice 2012 s'élèvent respectivement en dépenses et en recettes à 3 981 279 € et à 4 096 813 €. Le résultat de l'exercice s'établit donc à 115 534 €. Ce résultat est en très nette baisse par rapport à celui de l'exercice précédent de l'ordre de 74 %.

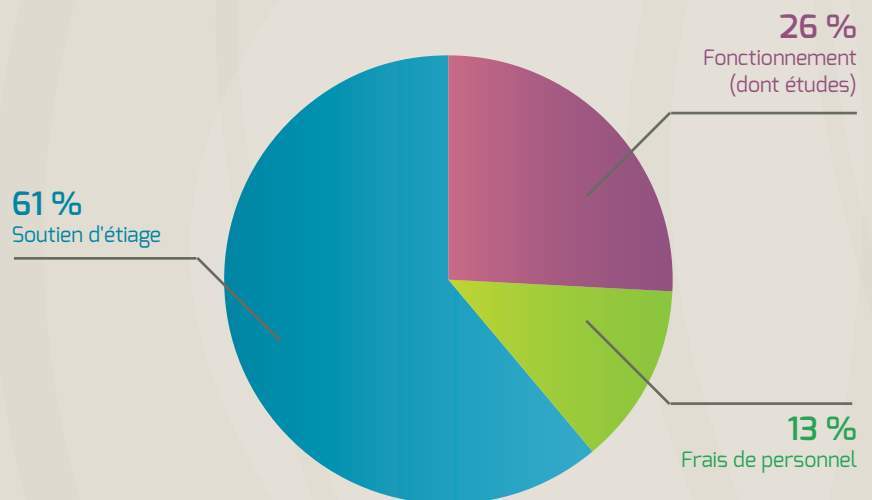
Ce constat met en évidence les contraintes financières qui pèsent sur la structure directement liées à celles des collectivités membres ainsi qu'aux difficultés de mise en œuvre des financements extérieurs. Parallèlement la situation de trésorerie du Sméag est très tendue.

LES DÉPENSES DU SMEAG :

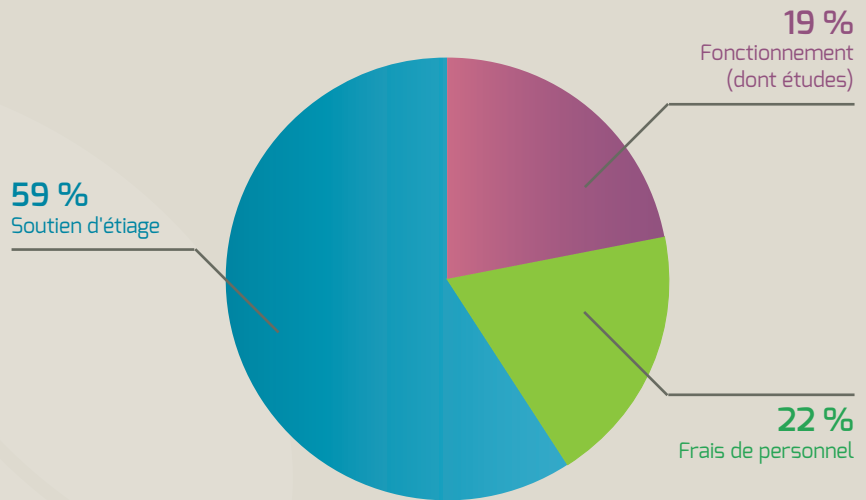
Comme les années précédentes, le soutien d'étiage représente une part prépondérante des dépenses du syndicat puisqu'il correspond à environ 60 %.

L'activité du Sméag est par ailleurs représentée à travers les dépenses de fonctionnement courant et les frais d'études représentant, dont 22 % correspondant aux frais de personnel

BUDGET 2012



COMPTE ADMINISTRATIF 2012

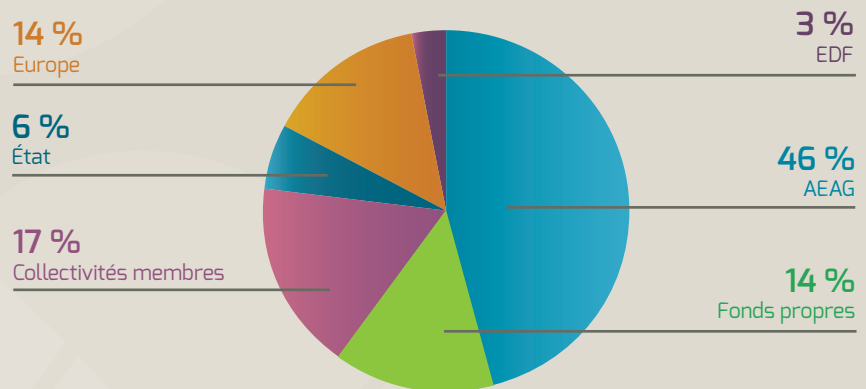


LE FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ DU SMEAG :

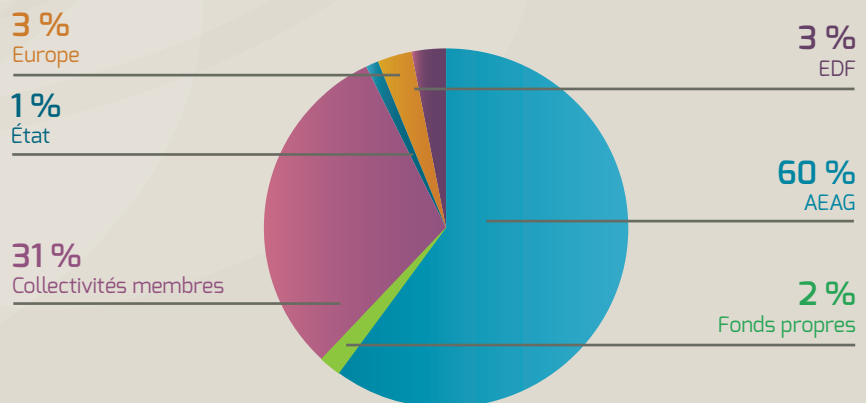
Globalement l'Agence de l'eau Adour-Garonne assure la part du financement la plus importante de l'activité du SMEAG pour 60 % de celle-ci. Il convient toutefois de relativiser cette donnée en intégrant la part du financement à hauteur de 75 % des dépenses du soutien d'étiage (dont 30 % correspondent à la redevance auprès des usagers). Hors soutien d'étiage le financement de l'AEAG est de l'ordre de 25%.

Les collectivités membres sont le second financeur du SMEAG à travers une participation de 17 % des recettes prévisionnelles du budget, pourcentage identique à celui de l'année précédente, sans tenir compte des fonds propres. L'Europe représente aujourd'hui deux fois plus de financement que l'Etat en termes de prévisions qui intègrent les restes à réaliser.

RÉPARTITION DES RECETTES BUDGET 2012



RÉPARTITION DES RECETTES CA 2012





III. UN RESEAU D'ACTEURS ET PARTENAIRES SOLIDAIRES

Le Sméag travaille avec différents partenaires afin de mener une gestion solidaire et cohérente de la Garonne prenant en compte l'ensemble des enjeux locaux.

Les principes fondateurs du Sméag s'appuient sur la mise en place d'un partenariat étendu (de nature financière, technique et scientifique, réglementaire et politique) avec l'ensemble des acteurs du fleuve Garonne : collectivités membres, Etat et ses établissements publics, organismes de recherche, collectivités du bassin, représentants économiques, associations ...

III.1. Un cadre de référence



Les actions du Sméag ont pour cadre de référence le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) qui définit, jusqu'en 2015, les grandes orientations en matière de gestion de l'eau sur le bassin Adour-Garonne. Le concours à la politique de bassin et la portée des initiatives du Sméag sont largement tributaires de l'adhésion effective de l'ensemble des partenaires.

Le Sméag travaille également avec les structures qui lui sont analogues, notamment celles œuvrant sur les affluents. De plus, il mène et participe à des projets de coopération transfrontalière, de réflexions et d'actions pour la restauration des cours d'eau afin de mieux répondre aux enjeux de la Garonne. Ainsi, depuis 1995, des échanges ont lieu avec les Régions espagnoles (Généralité de Catalogne, le Conseil Général du Val d'Aran, l'Aragon et la Navarre).

III.2.

Le reseau Garonne



Les différents usages du fleuve et de sa vallée mobilisent des acteurs multiples. Si cette diversité fait la richesse du territoire, elle implique de nombreux échanges afin d'aller vers une gestion cohérente et partagée de la Garonne.

La gouvernance de l'eau est l'une des clés du développement durable du fleuve et de la vallée de la Garonne. Pour la conduire, les solutions envisagées passent par une approche globale et concertée organisée à l'échelle des bassins versants de la Garonne.

 LE SMÉAG INTERVIENT AINSI, POUR LES PROJETS QU'IL MÈNE, EN LIEN ÉTROIT AVEC L'ENSEMBLE DU RÉSEAU DES ACTEURS:

- l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- les services de l'Etat (Dréal, DDT...) et ses Etablissements publics (Onéma, VNF...);
- les collectivités régionales et départementales ;
- les communes et leurs regroupements ;
- les chambres consulaires ;
- les fédérations de pêche et de chasse ;
- les réseaux associatifs ;
- les organes de recherches (Irstea, laboratoires, facultés...);
- les usagers (agriculteurs, industriels...).

Le Sméag, une équipe de 15 personnes :

61 rue Pierre Cazeneuve
31200 Toulouse

Tél.: 05 62 72 76 00 / Fax : 05 62 72 27 84

www.smeag.fr | www.lagaronne.com

smeag@smeag.fr

Collectivités membres du Sméag :



smeag
SYNDICAT MIXTE
D'ÉTUDE & D'AMÉNAGEMENT
DE LA GARONNE